



Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20251104-DELIB2025_79-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/11/2025

N° 2025 - 79

L'an deux mil vingt cinq, le quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme COURTAUD Nicole, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procuration(s) :

Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à Mme COURTAUD Nicole

Etaient absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry, Mme SIRE Guislaine, M. BUCHON Gérard

Etaient excusé(s) :

Mme LAPORTE Martine, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, Mme DACHEUX Dominique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
24/10/2025**OBJET : Cession parcelles AM 173, 175 et 177****Date d'affichage**
12/11/2025

Monsieur Santerre Jacky sort afin de ne participer ni aux débats, ni vote, en raison de son lien avec le demandeur.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un riverain est demandeur pour acheter trois parcelles d'une superficie totale de 5019 m² jouxtant sa propriété, qu'il loue depuis plusieurs années en attendant la possibilité de les acquérir.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des parcelles cadastrées section AM n° 173 – 175 – 177, estimées par les Domaines au prix de 46 180 € avec une marge d'appréciation de 10%.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la vente des parcelles cadastrées section AM 173-175-177 pour le prix de 46 000€.
- **DÉCIDE** de confier la vente à la SELARL Lourdel - Fléchelle pour sa partie.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

